

L'ATTRACTIVITÉ DES ACADÉMIES POUR LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC EN 2013

Solène Hilary, Alexandra Louvet [DEPP]

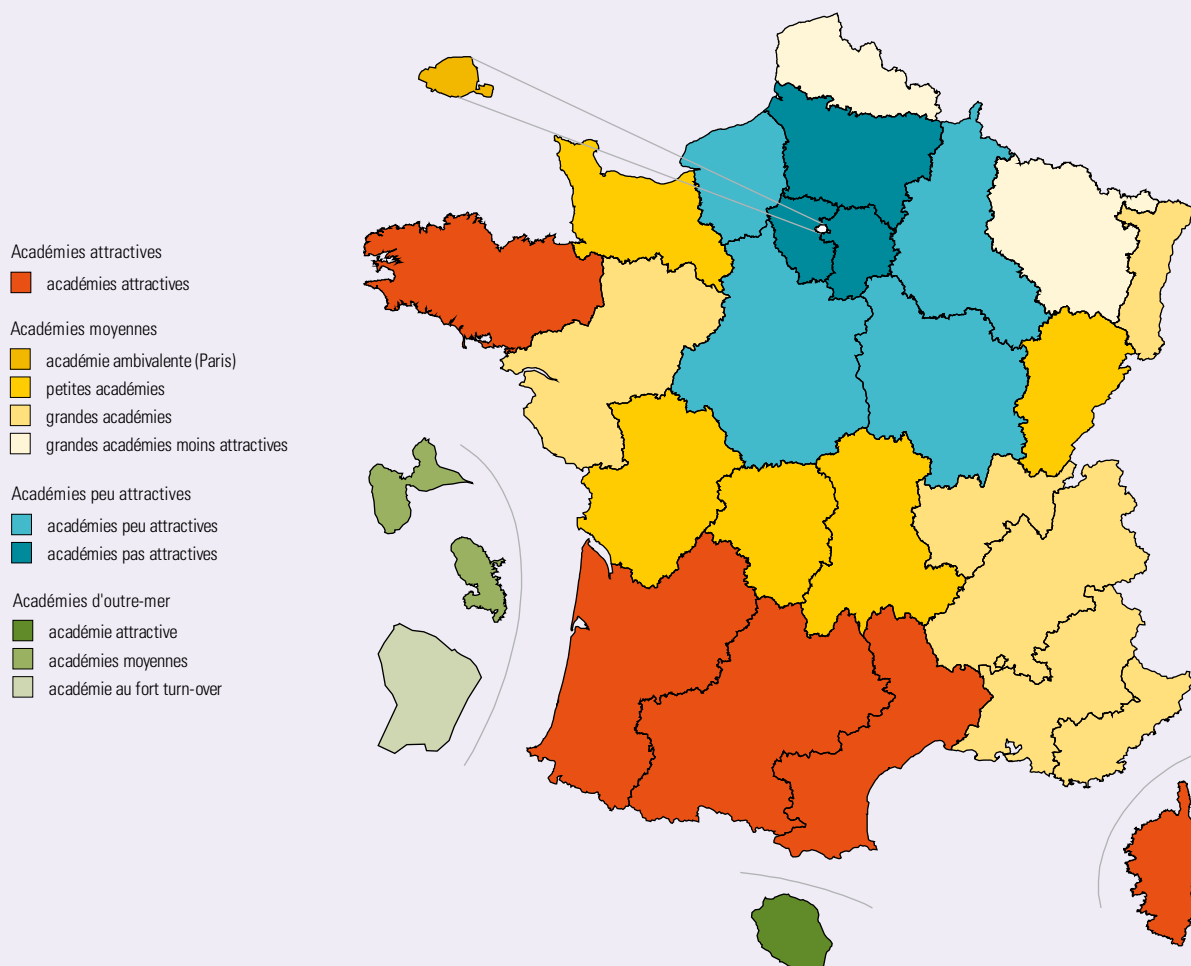
— Chaque année, plus de 20 000 enseignants du second degré public, conseillers d'éducation et conseillers d'orientation participent à la mobilité interacadémique. Ce mouvement annuel permet aux titulaires qui le souhaitent de demander un changement d'académie. Il affecte également en académie les enseignants nouvellement titularisés, dits néo-titulaires **ENCADRÉ 2**. Deux tiers des participants à ce mouvement sont titulaires et un tiers sont néo-titulaires. La moitié des 15 000 enseignants qui obtiennent une affectation sont titulaires.

— Les enjeux de ce mouvement sont nombreux. Les différences d'attractivité de ces académies ont des conséquences sur les enseignants et sur les élèves. Les difficultés rencontrées par les enseignants pour obtenir l'affectation de leur choix participent au manque d'attractivité de la profession. Certaines personnes renoncent à passer les concours d'enseignant du second degré public par crainte d'être affectées loin de leurs repères et liens affectifs ou dans des académies où beaucoup

d'établissements sont jugés difficiles. Les profils des enseignants face à élèves varient entre des académies où les enseignants sont jeunes et les équipes pédagogiques relativement instables et des académies où les enseignants ont plus d'ancienneté et sont plus stables.

— Certains enseignants intériorisent le fonctionnement du mouvement. Cela peut les conduire à censurer leurs aspirations réelles pour ne formuler que les vœux ayant des chances d'aboutir. Ils peuvent même renoncer à participer au mouvement quand l'académie de leur choix est difficile à obtenir. Les vœux formulés révèlent néanmoins une partie des aspirations des enseignants. Souhaitent-ils changer d'académie ? Dans quelle(s) académie(s) veulent-ils exercer ? Y parviennent-ils ? Ces vœux et les éventuelles affectations permettent de dessiner des profils d'académies. Une typologie de celles-ci au cours du mouvement 2013 a été établie en utilisant des techniques d'analyse de données **ENCADRÉ 1**. Les classes obtenues sont cohérentes avec ce qui a été observé lors du mouvement 2012.

FIGURE 1 Typologie des académies



— Cette typologie permet de distinguer quatre catégories d’académies, qui peuvent être déclinées en dix classes

► FIGURE 1.

Les académies peu attractives sont peu demandées par les titulaires comme par les néo-titulaires. Ces derniers y sont affectés massivement pour pallier les nombreuses demandes de sortie. Cette catégorie se scinde en deux classes.

Les académies très attractives sont au contraire très demandées et peu d’enseignants souhaitent en partir.

Les nombreuses académies dites moyennes présentent un profil intermédiaire : les demandes d’entrées et de sorties y sont relativement équilibrées. Quatre classes peuvent y être distinguées.

Enfin, les académies d’outre-mer sont caractérisées par d’importantes entrées de néo-titulaires originaires de ces académies au détriment de titulaires métropolitains. Leur attractivité est très inégale.

Les académies peu attractives

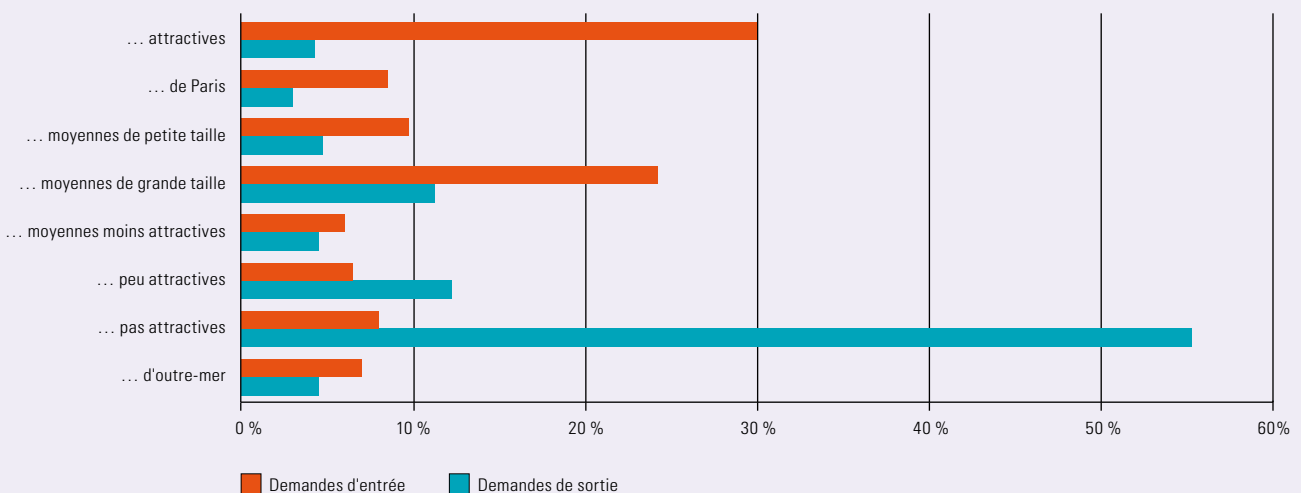
Les académies de Créteil, Versailles et Amiens : jeunes et au turn-over important, elles accueillent la moitié des néo-titulaires pour combler leurs besoins

— Les académies de **Créteil** et de **Versailles** comptent la plus importante proportion de titulaires aspirants à la mobilité : 12 % d’entre eux participent au mouvement. La moitié des demandes de sortie de titulaires en est issue ► FIGURE 2. Ces demandes de sorties interviennent tôt dans la carrière : en moyenne, les aspirants à la mobilité ont moins de 33 ans et sont affectés depuis moins de cinq ans dans leur académie. Moins d’un tiers parvient à obtenir une nouvelle affectation. Les demandes d’affectation de titulaires ne suffisent pas à compenser ces départs : les demandes de sortie des académies

de Versailles et de Créteil sont respectivement vingt et trente fois plus nombreuses que les demandes d’entrée de titulaires. Les sortants sont donc principalement remplacés par des néo-titulaires. À elles deux, ces académies accueillent 42 % des néo-titulaires. Moins de la moitié d’entre eux y sont affectés sur leur premier choix. Un tiers de ceux affectés à Créteil ne l’avaient pas classée, c’est-à-dire qu’elle n’était pas présente dans leur liste hiérarchisée de vœux. Cette proportion n’est que de 15 % à Versailles, mais ce chiffre reste supérieur à ce qui est observé dans les autres académies, où ce taux est en général inférieur à 4 %. Ce sont pourtant les académies les plus souvent classées par les néo-titulaires : 45 % classent Versailles, 36 % classent Créteil. Ce sont les seules académies où les demandes de sorties des titulaires sont au moins quatre fois plus nombreuses que les demandes d’entrée en premier vœu de titulaires et de néo-titulaires. L’affectation de nombreux néo-titulaires ne suffit pas à combler leurs besoins : tous les postes ne sont pas occupés à la rentrée 2013.

— Un peu plus attractive, **Amiens** peut être associée à ces académies. C’est une académie jeune et facile à obtenir pour les titulaires. Les titulaires affectés sur premier vœu y sont toutefois plus présents qu’en banlieue parisienne. La part de néo-titulaires affectés dans cette académie est aussi importante qu’à Versailles et ils sont aussi souvent affectés sur premier vœu. En revanche, ses capacités d’accueil sont plus faibles. Les néo-titulaires l’intègrent donc un peu plus difficilement et les procédures d’extension de vœux y sont beaucoup plus rares. Amiens subit également un turn-over un peu moins important que les deux académies précédentes : 8 % des enseignants demandent à en sortir. Mais ces demandes aboutissent aussi peu qu’à Créteil.

FIGURE 2 Répartition des demandes d’entrée en premier vœu de néo-titulaires et de titulaires et de sorties des titulaires par classes d’académies...



Note de lecture : 55 % des demandes de sortie formulées par les enseignants du second degré et assimilés, titulaires émanent d’académies pas attractives. Elles ne sont la destination que de 8 % des demandes d’entrées.

L'ATTRACTIVITÉ DES ACADÉMIES POUR LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC EN 2013

Les académies de Dijon, Orléans-Tours, Reims, Rouen : peu demandées, elles sont faciles à obtenir.

— Comme les académies précédentes, elles accueillent moins de titulaires que de néo-titulaires. Ces derniers les classent assez souvent, mais elles font rarement l'objet de premiers vœux. Elles sont même en moyenne positionnées au-delà de la quatrième position. Les premiers vœux des titulaires souhaitant y entrer sont motivés dans près de 40 % des cas par une demande de rapprochement familial. Cette proportion n'est que de 27 % dans l'ensemble des académies.

— Elles présentent des caractéristiques similaires, mais atténuées par rapport aux académies non-attractives ▶ **TABLEAU 1**. Elles sont relativement faciles à obtenir : les taux de réussite des demandes d'affectation sont compris entre 50 % et 80 % pour les néo-titulaires comme pour les titulaires. Excepté à Rouen, les affectations sur premier vœu y sont rares. Plus de 3 % de leurs titulaires demandent à changer d'académie, et moins de 40 % y parviennent. Les demandes d'entrées sont peu nombreuses au regard des demandes de sortie ▶ **FIGURE 3**.

TABLEAU 1 Les principaux indicateurs de l'attractivité des académies en 2013

Académie	Entrées								Sorties		
	Demandes				Réalisé				Part de néo-titulaires parmi les entrants (en %)	Part des titulaires demandant une nouvelle académie d'affectation (en %)	Taux de réussite des demandes de sortie des titulaires (en %)
	Part des enseignants participant à la mobilité qui classent l'académie dans leurs vœux (en %)		Part des demandes en premier vœu parmi les demandes d'entrées dans l'académie (en %)		Taux de réussite des demandes d'entrée en premier vœu (en %)		Part d'entrée sur premier vœu parmi les entrants (en %)				
	Titulaires	Néo-titulaires	Titulaires	Néo-titulaires	Titulaires	Néo-titulaires	Titulaires	Néo-titulaires			
Rennes	12	29	75	10	23	27	99	97	15	1,0	56
Bordeaux	18	35	60	12	23	28	96	91	18	0,8	55
Toulouse	14	33	58	13	27	36	91	84	25	1,3	46
Montpellier	14	35	52	10	26	36	94	86	24	1,3	48
Corse	2	9	42	3	20	33	100	100	16	0,8	44
Paris	11	36	85	19	23	23	98	79	29	4,0	36
Aix-Marseille	8	26	53	16	36	46	86	68	41	1,8	49
Grenoble	8	33	52	15	42	59	83	68	48	2,0	44
Lyon	8	35	54	16	35	37	92	89	41	1,7	47
Strasbourg	3	25	60	14	39	44	92	84	49	1,6	41
Nantes	9	34	54	12	38	43	88	80	32	1,5	40
Nice	7	26	47	10	36	49	81	68	37	2,6	40
Besançon	3	26	50	6	34	42	93	68	41	1,6	48
Caen	4	28	50	7	36	33	90	75	32	2,6	43
Clermont-Ferrand	5	29	45	5	28	29	89	71	27	1,3	43
Poitiers	7	31	42	7	31	42	81	69	34	1,9	43
Limoges	4	26	32	2	24	33	70	41	30	2,7	49
Lille	3	31	68	20	50	76	88	84	69	2,0	39
Nancy-Metz	3	24	69	12	30	43	92	83	47	1,5	42
Dijon	3	33	33	8	53	77	70	65	67	3,9	39
Orléans-Tours	4	36	40	11	68	72	73	60	62	5,2	38
Rouen	3	30	45	9	58	65	84	79	58	3,3	39
Reims	2	28	35	6	73	66	75	52	62	4,2	40
Amiens	2	31	29	10	85	88	74	45	85	7,7	33
Versailles	3	45	35	21	84	96	53	44	83	11,7	28
Créteil	2	36	29	20	85	99	51	33	89	12,5	34
La Réunion	7	7	66	33	18	50	97	100	37	1,6	56
Martinique	3	6	24	19	21	55	78	100	57	3,1	49
Guadeloupe	3	6	35	18	46	78	64	86	35	4,4	49
Guyane	2	4	41	16	79	91	63	75	29	10,4	59
France entière	-	-	-	-	32	57	84	58	55	4,0	36

ENCADRÉ 1

MÉTHODOLOGIE

L'objectif de cette étude est de présenter l'attractivité globale des académies. Elle se concentre sur les enseignants du second degré public et assimilés, titulaires comme néo-titulaires, qu'ils soient ou non en position d'activité. L'ensemble des demandes d'entrée à destination d'une académie sont prises en compte, quelle que soit l'affectation antérieure des enseignants qui les formulent. Toutes les demandes de sortie sont intégrées à quelques exceptions près. En particulier, les demandes de sortie des enseignants affectés provisoirement dans une académie n'ont pas été intégrées à notre champ. La plupart de ces enseignants sont en effet contraints de participer au mouvement, même s'ils souhaitent rester dans leur académie d'exercice. En revanche, les demandes de sorties des enseignants qui demandent à intégrer Mayotte sont bien prises en compte.

Ces choix peuvent être à l'origine de différences entre les résultats présentés ici et ceux publiés par la direction générale de ressources humaines du ministère ou dans le bilan social national alors que les sources utilisées sont les mêmes.

La typologie est réalisée à partir de données toutes disciplines confondues. Le caractère disciplinaire du mouvement est à l'origine de situations en apparence paradoxales. En effet, dans certaines académies, des demandes d'affectation de titulaires et de néo-titulaires sont rejetées dans certaines disciplines, alors que des enseignants néo-titulaires d'autres disciplines y sont affectés sans les avoir placées sur leur liste de vœu. Les regroupements d'académies présentés ici sont le résultat d'une classification ascendante hiérarchique. Cette méthode permet de construire des classes en associant les académies présentant les caractéristiques les plus proches. Une trentaine d'indicateurs

ont été sélectionnés pour réaliser cette classification. Ils portent à la fois sur les aspirations à la mobilité et les affectations obtenues. Ces données sont issues des bases de gestion des personnels du ministère (annuaire EPP) et de la base Mouvement de la direction générale des ressources humaines.

Variables concernant les demandes d'entrées dans l'académie :

- surreprésentation des demandes d'entrées dans l'académie par rapport à ses effectifs enseignants, pour les néo-titulaires et pour les titulaires;
- part des demandes en premier vœu parmi toutes les demandes d'entrées, pour les néo-titulaires et pour les titulaires;
- part des vœux uniques parmi les demandes d'entrées en premier vœu, pour les néo-titulaires et pour les titulaires;
- part des demandes d'entrée de titulaires :
 - pour motifs de rapprochements familiaux (rapprochement de conjoint ou d'enfant),
 - pour vœux préférentiels;
- nombre moyen de répétitions successives du même premier vœu pour les demandes d'entrées en vœu préférentiel.

Variables concernant les entrées effectives :

- part des premiers vœux parmi les entrants, pour les néo-titulaires et pour les titulaires;
- taux de réussite des demandes d'entrée en premier vœu, pour les néo-titulaires et pour les titulaires;
- barème moyen des entrants (titulaires et néo-titulaires confondus);
- part des néo-titulaires affectés dans l'académie sans l'avoir classée dans leur liste de vœu (i.e. néo-titulaires affectés dans le cadre d'une procédure d'extension des vœux);
- taux de réussite des demandes d'entrées des titulaires :
 - pour rapprochement familial,
 - pour vœu préférentiel,

- pour autre motif (convenance personnelle et mutation simultanée);
- part des néo-titulaires parmi les entrants;
- ancienneté moyenne à l'éducation nationale, des entrants, titulaires et néo-titulaires confondus.

Variables concernant les demandes de sortie de l'académie :

- part des titulaires demandant une nouvelle académie d'affectation;
- part des demandes de sortie des titulaires :
 - pour rapprochement familial,
 - pour vœu préférentiel.

Variables concernant les sorties effectives :

- taux de réussite des demandes de sortie des titulaires;
- taux de sortie des titulaires.

Autres variables :

- rapport entre les demandes d'entrées des titulaires et les demandes de sortie;
 - rapport entre les entrées effectives des titulaires et les sorties;
 - rapport entre les postes mis au mouvement et les entrées effectives;
 - part d'enseignants non-titulaires.
- Une première analyse exploratoire a été réalisée sur ces données à l'aide d'une analyse en composante principale. Les académies d'outre-mer et la Corse s'y distinguaient nettement des autres et la majorité des académies métropolitaines étaient difficiles à séparer. Des classifications ascendantes hiérarchiques ont été réalisées d'une part avec et d'autre part sans les académies des DOM et la Corse afin de rendre plus perceptibles les différences entre les académies métropolitaines. L'analyse des résultats de ces classifications s'appuie également sur l'utilisation d'autres variables, notamment le rang des académies dans les classements, le nombre d'académies classées, l'âge, l'ancienneté dans l'académie, etc. ■

FIGURE 3A Rapport entre le nombre de demandes d'entrée sur premier vœu et le nombre de demandes de sortie de titulaires des académies où les demandes d'entrée sont plus nombreuses que les demandes de sortie

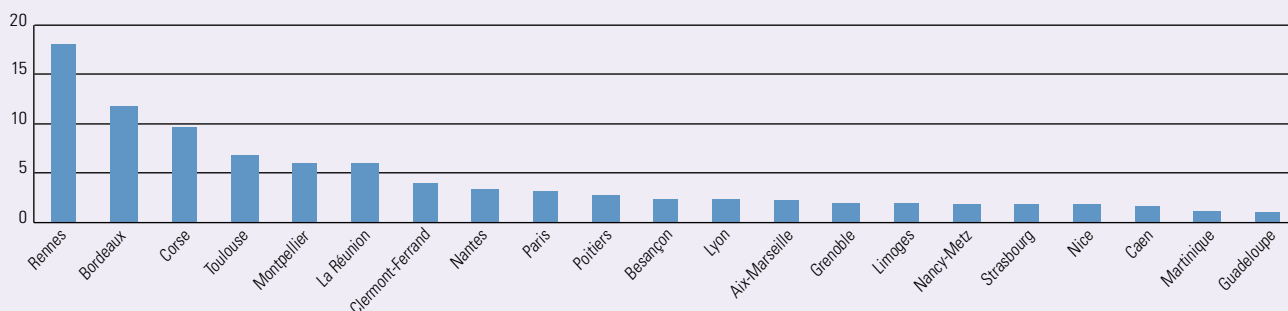
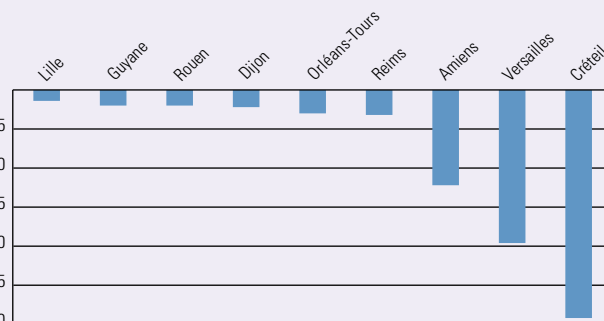


FIGURE 3B Rapport entre le nombre de demandes de sortie de titulaires et le nombre de demandes d'entrée sur premier vœu de titulaires des académies où les demandes de sortie sont plus nombreuses que les demandes d'entrée



Note de lecture : on dénombre 18 demandes d'entrée de titulaires pour une demande de sortie dans l'académie de Rennes. Les demandes de sortie de titulaires de l'académie de Créteil sont 29 fois plus nombreuses que les demandes d'entrées qui lui sont destinées.

Les académies attractives

Les académies de Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et la Corse : très demandées, peu d'enseignants souhaitent en partir

— Les académies de **Rennes**, de **Bordeaux** et, dans une moindre mesure, celles de **Toulouse** et **Montpellier** sont très difficiles à intégrer. Les demandes d'affectation émanant d'enseignants expérimentés y sont surreprésentées. Elles aboutissent rarement dès la première fois lorsqu'elles ne sont pas motivées par un rapprochement familial. En 2013, les enseignants affectés dans une de ces académies sur vœu préférentiel la demandaient en moyenne depuis plus de trois ans. Globalement, un quart des demandes d'affectation de titulaires en premier vœu aboutissent.

— La rareté des demandes de sortie et la faiblesse relative du nombre de postes mis au mouvement dans ces académies sont à l'origine de cette faible accessibilité. Seulement 1 % de leurs enseignants demandent à être affectés ailleurs. Même si le taux de réussite de ces demandes de sortie est parmi les plus élevés, seule la moitié d'entre elles aboutit.

— Du fait de leur faible barème, la part de néo-titulaires parmi les entrants y est donc beaucoup moins élevée que dans les autres académies métropolitaines, hors Corse. Plus de 83 % d'entre eux, 97 % à Rennes, sont affectés sur leur premier vœu.

— La **Corse** peut être associée à ces académies attractives. Cette académie est la plus petite de France métropolitaine. Elle compte moins de 2 000 enseignants du second degré et assimilés quand les deux tiers des

académies en comptent plus de 10 000. Peu classée, elle est cependant très demandée compte tenu de ses besoins. Seule l'académie de Rennes accueille une part plus importante de titulaires. Deux caractéristiques différencient la Corse des quatre autres académies attractives. D'une part, elle est, dans la très grande majorité des cas, le seul vœu formulé par les enseignants qui la placent en tête de leurs vœux. Près de 80 % des néo-titulaires qui la classent en premier vœu ne demandent que la Corse, alors que ce taux dépasse rarement 10 % dans les autres académies métropolitaines. La différence est importante mais un peu moins marquée pour les titulaires. D'autre part, le barème moyen des entrants est très élevé, il est même supérieur à celui des entrants dans les académies d'outre-mer. Ces spécificités trouvent leur origine dans l'importante bonification dont bénéficient les enseignants qui classent la Corse en vœu unique.

Les académies moyennes

— Il existe deux types d'académies moyennes. Le premier type correspond à des académies dont les caractéristiques se situent à mi-chemin entre celles des académies attractives et des non-attractives. C'est le cas de toutes les autres académies de métropole, excepté Paris. Ces académies partagent de nombreux points communs. Les demandes de sortie y sont peu fréquentes et aboutissent relativement souvent. Elles sont moins nombreuses que les demandes d'entrée de titulaires. Dans presque toutes, les entrants sont en majorité titulaires et leur barème est en moyenne deux fois plus élevé que dans les académies

peu attractives. Ils sont également plus souvent affectés sur un premier vœu. Cependant, les académies de ce type ne forment pas un ensemble parfaitement homogène. Trois classes peuvent y être distinguées : les académies moyennes de petite taille, les académies moyennes de grande taille et les académies de grande taille un peu moins attractives. L'académie de Paris constitue à elle seule un second type. Selon les indicateurs considérés, elle est proche soit des académies attractives, soit des académies peu attractives.

Les académies de Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Poitiers et Limoges : académies moyennes de petite taille, elles jouent assez souvent le rôle d'académies de repli

— **Besançon, Caen, Clermont-Ferrand et Poitiers** font assez peu l'objet de premiers vœux, en particulier de la part des néo-titulaires. Ce sont des petites académies : moins de 10 000 enseignants y exercent. De ce fait, le nombre de postes ouverts y est faible. Les demandes en premiers vœux de titulaires y sont donc tout de même au moins deux fois plus nombreuses que les postes mis au mouvement. Si elles font peu l'objet de premiers vœux, elles sont cependant assez souvent classées, notamment par des néo-titulaires. En effet, elles sont pour la plupart voisines d'académies plus grandes, plus attractives et surtout plus difficiles à obtenir, pour lesquelles elles jouent le rôle d'académies de repli.

— Environ un tiers des enseignants affectés dans ces académies sont néo-titulaires. Certains exercent dans des disciplines peu représentées parmi les titulaires demandant ces académies, mais la plupart bénéficient de bonifications, souvent importantes. Plus de 80 % d'entre eux cherchent à se rapprocher de leur conjoint ou de leurs enfants ▶ **FIGURE 4**. Ils bénéficient ainsi d'un barème particulièrement favorable pour leur premier vœu à destination de l'académie où travaille leur conjoint, mais aussi pour les vœux suivants si ceux-ci portent sur des académies limitrophes. Ils devancent ainsi une partie des titulaires souhaitant y être affectés sans bonification particulière.

— Excepté à Poitiers, environ 90 % des titulaires affectés dans ces académies le sont sur leur premier vœu. L'académie de Poitiers, dont les besoins en enseignants sont un peu plus importants, accueille proportionnellement un peu plus de titulaires ayant formulé un autre premier vœu. Besançon ne bénéficie pas du voisinage d'académies attractives. La part de néo-titulaires parmi les nouveaux affectés y est supérieure de dix points à ce qui est observé dans les autres académies moyennes de petite taille.

— **Limoges** partage de nombreuses caractéristiques avec ces académies, mais elles y sont plus prononcées. Les enseignants souhaitant intégrer cette académie en premier vœu rencontrent des difficultés. En effet, ses taux de réussite des demandes d'entrée en premier vœu des titulaires et des néo-titulaires, ainsi que la part des néo-titulaires parmi les entrants, y sont du même ordre que dans les académies les plus attractives. Le faible nombre de postes qui y est mis au mouvement – moins de 50 – et son taux de sortie peu élevé ne sont pas les seules raisons

à l'origine de ces difficultés. Limoges est une académie de repli pour les enseignants ne parvenant pas à être affectés à Bordeaux et à Toulouse. Elle est donc l'objet de nombreuses demandes d'entrées hors premier vœu, qui passent souvent avant des demandes en premier vœu. Ainsi, le taux de premiers vœux parmi les entrants titulaires et néo-titulaires sont aussi faibles que dans les académies peu attractives. L'importance de ces affectations de titulaires sur un « second choix » nourrit l'aspiration à la mobilité des enseignants du Limousin. 2,7 % d'entre eux formulent une demande de mutation en 2013.

Les académies d'Aix-Marseille, Grenoble, Lyon, Nantes, Nice et Strasbourg : académies moyennes de grande taille, elles accueillent un peu plus de néo-titulaires que celles de petite taille et sont un peu mieux classées

— Ces académies ressemblent beaucoup aux académies de la classe précédente, mais elles sont plus souvent demandées en premier vœu et plus grandes. Les départs en retraite et donc les postes mis au mouvement y sont nettement plus nombreux. Ces importantes capacités d'accueil permettent à la plupart de ces académies de présenter un taux de réussite des demandes d'affectation sur premier vœu plus élevé que dans les petites académies. Elles conduisent aussi la majorité de ces académies à accueillir proportionnellement un peu plus de néo-titulaires. Strasbourg est un peu moins demandée, mais cette académie est plus petite. Le nombre de postes mis au mouvement y est deux fois plus faible que dans les autres académies de cette classe, ses besoins sont donc moins importants.

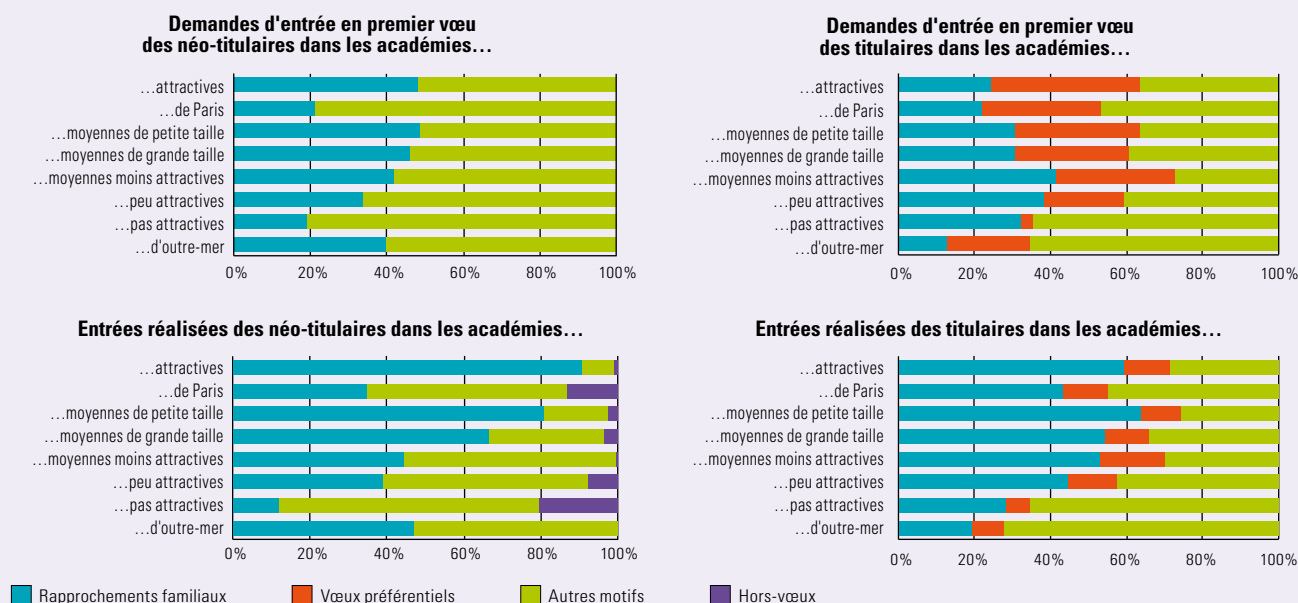
Les académies de Lille et de Nancy-Metz : des académies peu demandées, mais suffisamment compte tenu de leurs besoins

— Lille et Nancy-Metz sont un peu moins attractives que les académies moyennes de grande taille, mais leurs caractéristiques sont assez proches. Ces grandes académies sont relativement peu classées par les titulaires, mais lorsque c'est le cas, elles sont souvent placées en premier. Plus de 40 % de ces premiers vœux sont motivés par un rapprochement familial.

— Lille n'a qu'une seule académie voisine, Amiens, peu demandée et dans laquelle il est très facile d'être affecté. Lille ne joue donc pas le rôle d'académie de repli, ce qui explique sa bonne position lorsqu'elle est classée. Elle est facile à intégrer : le barème moyen des entrants et les taux de réussite d'entrée en premier vœu y sont similaires à ceux des académies peu attractives. Les entrants y sont encore plus souvent néo-titulaires que dans ces académies. Mais, elle est aussi souvent classée que les autres académies moyennes et les néo-titulaires la placent plus souvent en premier vœu. Près de 85 % d'entre eux y sont affectés sur leur premier vœu. Comme dans les autres académies moyennes, peu d'enseignants souhaitent en partir.

— Nancy-Metz est plus difficile à obtenir, en particulier pour les néo-titulaires. Ils n'y représentent que 47 % des entrants. Du fait de la baisse de sa population scolaire, peu de postes y sont mis au mouvement (150, contre plus

FIGURE 4 Part des différents motifs de vœux parmi les demandes d'entrées et les entrées réalisées, pour les titulaires et néo-titulaires, selon les classes d'académies



de 400 dans l'académie de Lille) et peu d'enseignants demandent à la quitter. Cela permet de n'y affecter que des néo-titulaires qui la classent et, comme à Lille, principalement des enseignants sur leur premier choix.

L'académie de Paris : objet de nombreuses demandes d'entrée et de sortie, elle présente des caractéristiques ambivalentes

— Pour ce qui est des demandes d'entrées, Paris ressemble aux académies les plus attractives. Elle est très demandée par les titulaires et par les néo-titulaires. Elle fait très souvent l'objet du premier vœu des titulaires qui la classent, elle est même fréquemment leur unique vœu. Presque tous les titulaires qui y sont affectés l'avaient classée en premier. Il s'agit d'une des académies métropolitaines les plus difficiles à obtenir en premier vœu : seul un quart de ses demandes d'affectation obtient satisfaction. Les néo-titulaires ne représentent que 29% des entrants, soit à peine plus que dans l'académie de Toulouse.

— Mais dans le même temps, les demandes de sortie y sont aussi fréquentes et aboutissent encore moins souvent que dans les académies peu attractives. De plus, 13% des rares néo-titulaires affectés à Paris n'en avaient pas fait la demande.

Les académies d'outre-mer

Les académies d'outre-mer : le profil des entrants de ces académies inégalement attractives est impacté par une bonification spécifique

— Les académies de La Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane se distinguent nettement des académies métropolitaines. Elles sont caractérisées par un taux de réussite des demandes d'affectation de néo-titulaires très supérieur à celui des titulaires. Le bonus très élevé dont bénéficient les enseignants ayant des attaches dans ces académies

est à l'origine de cette spécificité. Les taux de vœux uniques parmi les demandes d'entrée en premier vœu y sont également atypiques. Pour les néo-titulaires, ces taux sont supérieurs aux faibles niveaux observés dans les académies de France métropolitaine (hors Corse). En revanche, les vœux uniques des titulaires sont proportionnellement moins nombreux que ceux visant les académies de métropole. La Réunion fait exception, ce qui peut notamment s'expliquer par son isolement géographique.

— Ces caractéristiques communes ne gommant pas pour autant leurs différences, qui s'observent sur l'ensemble des indicateurs. La Réunion, très difficile à obtenir, est beaucoup plus attractive que la Martinique, la Guadeloupe et surtout la Guyane.

— La Réunion est plus fréquemment classée que les autres et fait plus souvent l'objet de premiers vœux. Les demandes d'entrées de titulaires en premier vœu sont six fois plus nombreuses que les demandes de sortie.

— La Guyane présente un turn-over important : 10% des enseignants affectés demandent à en partir, soit presque autant que dans les académies de Créteil et de Versailles. 6% y parviennent. Les demandes d'entrée de titulaires en premier vœu y sont deux fois moins nombreuses que les demandes de sortie. Même en y ajoutant celles des néo-titulaires, les demandes d'entrée restent moins nombreuses que celles de sortie, comme c'est le cas dans les académies métropolitaines peu attractives. Contrairement aux autres académies peu attractives, ses besoins ne peuvent pas être comblés par l'affectation de néo-titulaires affectés hors-vœux.

— La Martinique et la Guadeloupe sont relativement proches, même si la Martinique est un peu plus attractive. Elles se situent entre La Réunion et la Guyane et correspondent aux académies moyennes. Les demandes d'entrée en premier vœu de titulaires y sont à peine plus nombreuses que les demandes de sortie.

ENCADRÉ 2

LA MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS

La mobilité interacadémique

Les enseignants fonctionnaires du second degré sont recrutés grâce à un concours national. Ils sont affectés temporairement dans une académie lors de leur stage, puis de manière définitive lors de leur titularisation. Ils peuvent par la suite demander à changer d'académie, mais aucun changement ne peut leur être imposé.

Le mouvement interacadémique est à l'origine de la plupart des changements d'académie des titulaires et permet d'affecter l'ensemble des néo-titulaires (ex-stagiaires affectés pour la première fois en tant que titulaires). Il est organisé disciplinairement : les certifiés et agrégés qui enseignent la même discipline sont traités ensemble. Certains enseignants, notamment des professeurs de lycées professionnels, peuvent enseigner plusieurs disciplines techniques, mais ils ne peuvent participer au mouvement que dans l'une d'entre elles.

Les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) sont traités séparément. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps. Elle n'est pas du ressort de l'administration centrale.

Fonctionnement du barème

Les participants au mouvement remplissent une liste ordonnée d'académies dans lesquelles ils souhaitent être affectés. Ces demandes sont classées à l'aide d'un barème tenant compte à la fois de la situation personnelle de l'agent, de son affectation actuelle et de ses demandes de mobilité, actuelles et antérieures. Certains bonus sont attribués quelle que soit la demande, et d'autres sont fonction du motif choisi par l'enseignant.

Le barème tient compte de l'ancienneté de poste et de l'échelon de l'agent.

Bonus dépendant de la situation de l'agent
Les enseignants exerçant depuis au moins cinq ans dans certains quartiers urbains difficiles ou en Guyane bénéficient d'un bonus. Les néo-titulaires demandant à être affectés dans leur académie de stage ont également droit à un bonus. Plusieurs bonus dépendent de la situation personnelle de l'enseignant. C'est le cas des personnels en situation de handicap, des parents ayant un enfant dans une situation médicale grave et des

sportifs de haut-niveau. Les agents ayant des attaches familiales dans une académie d'outre-mer disposent d'un bonus lorsqu'ils demandent cette académie. Les personnels faisant un vœu unique vers la Corse bénéficient également d'un bonus.

Bonus dépendant des motifs de vœux

Les demandes pour motif de rapprochements familiaux (motif de rapprochement de conjoint ou de rapprochement de la résidence de l'enfant) permettent d'obtenir des points supplémentaires pour l'académie du conjoint et les académies limitrophes. Le bonus attribué lors d'un rapprochement de conjoint dépend du nombre d'années de séparation et du nombre d'enfants. Lorsqu'un même premier vœu est répété plusieurs années de suite et qu'il n'est pas motivé par un rapprochement familial, la demande est qualifiée de « vœu préférentiel ». L'enseignant bénéficie alors d'un bonus proportionnel au nombre de demandes consécutives. Enfin, les demandes de mutations simultanées permettent à deux enseignants d'être affectés en même temps dans une nouvelle académie. Ils n'y sont affectés que si les deux y parviennent. Ce motif de mutation permet d'obtenir un bonus de points lorsque les deux enseignants sont conjoints.

Les autres vœux sont dits pour « convenance personnelle ».

Résultats du mouvement interacadémique

Les enseignants qui ont le plus de points obtiennent l'académie. Les bonus peuvent donc permettre à de jeunes enseignants d'obtenir une affectation aux dépens d'enseignants plus expérimentés. En cas d'ex-æquo, le plus âgé obtient l'académie. Les candidats à la mobilité pouvant formuler plusieurs vœux, un enseignant est affecté dans l'académie qui lui est accessible ayant sa préférence. Les enseignants titulaires n'ayant pas suffisamment de points pour obtenir un de leurs vœux restent dans leur académie d'origine. En revanche, tous les néo-titulaires doivent obtenir une affectation. Ils peuvent être affectés dans une académie métropolitaine hors liste en fonction des besoins du service et de leurs vœux précédents, dans le cadre d'une procédure d'extension des vœux.

Les enseignants et assimilés ne peuvent être affectés dans une nouvelle académie que si des postes y sont disponibles dans leur discipline. Certains de ces postes sont disponibles avant même le mouvement interacadémique. Ces postes « mis au mouvement » correspondent principalement aux postes libérés en cours d'année par des enseignants. Leur nombre est modulé par les besoins de l'académie et par les contraintes, notamment budgétaires, auxquelles le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche doit faire face. Ces postes sont principalement libérés à l'occasion de départs en retraite, mais aussi d'évolutions professionnelles (nomination à un poste de chef d'établissement ou d'inspecteur ou à un autre poste dans la fonction publique), de démissions ou de décès. Les autres postes disponibles sont libérés au cours du mouvement par des enseignants obtenant eux-mêmes une mutation. 45% des enseignants sont affectés sur des postes ainsi libérés.

Les autres mouvements

Les demandes d'affectation dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte ne sont pas traitées ici. Les affectations dans les TOM se font sur des contrats de deux ans renouvelables une seule fois. C'était également le cas des affectations à Mayotte jusqu'en 2012. À partir de 2013, les nouvelles affectations ne sont plus temporaires et se font dans le cadre du mouvement interacadémique. En 2013, la situation de Mayotte est transitoire puisque les sorties sont toujours obligatoires à la fin des deux contrats. La mobilité interacadémique est complétée par le mouvement spécifique. Ce mouvement a lieu en premier et permet aux enseignants de candidater directement sur des postes dits « à profil » : en classe préparatoire, BTS, sections internationales ou artistiques. Ces postes peuvent être situés hors de leur académie. L'affectation sur ces postes dépend du *curriculum vitae* des enseignants et non pas de l'usage d'un barème. Ce mouvement amène chaque année quelques centaines d'enseignants à changer d'académie. De rares enseignants néo-titulaires obtiennent une affectation lors de ce mouvement. Ils n'ont alors pas à participer au mouvement interacadémique.

Les différences entre mobilité au sens des mouvements et mobilité observée

Les mouvements interacadémique et spécifique ne coïncident pas tout à fait avec la mobilité observée.

Changements d'académies hors mouvement

Certains agents changent d'académie sans avoir obtenu de nouvelle affectation dans le cadre des mouvements. Ainsi, les conjoints de fonctionnaires ou militaires dont la mutation intervient après le mouvement de l'éducation nationale peuvent obtenir une affectation à titre provisoire dans l'académie où est nommé leur conjoint. Les sportifs de haut niveau peuvent également être nommés dans l'académie où se trouve leur intérêt sportif. Ils peuvent y rester tant qu'ils conservent cette qualité. Près de 400 enseignants titulaires changent d'académie dans le cadre d'une affectation temporaire en 2013.

D'autres changements d'académie hors mouvement peuvent intervenir lorsqu'un enseignant obtient ou quitte une affectation dans une université,

un institut universitaire de technologie (IUT) ou dans l'enseignement privé. Moins de 300 enseignants titulaires sont concernés par ce type de mobilité en 2013. Les affectations dans les territoires d'outre-mer ne sont pas non plus intégrées au mouvement : environ 130 titulaires ont rejoint la Nouvelle-Calédonie en 2013.

Ces mobilités sont complétées par celles intervenant dans le cadre d'évolution professionnelle des enseignants. Un changement de corps, par exemple lorsqu'un enseignant rejoint un corps d'inspection, peut aller de pair avec un changement d'académie d'exercice, ne serait-ce que pendant la durée du stage.

Mutations sans changement d'académie

A contrario, l'obtention d'une mutation lors du mouvement peut ne pas entraîner de changement d'académie. Les enseignants affectés temporairement dans une académie, à l'exception des sportifs de haut niveau, ont obligation de participer au mouvement interacadémique afin d'obtenir

une affectation définitive. La plupart demandent l'académie où ils exercent. Les sportifs de haut niveau, même s'ils n'en ont pas l'obligation, le font également souvent afin de stabiliser leur affectation. En 2013, près de 700 enseignants et assimilés ont ainsi formulé un de leurs vœux en direction de l'académie où ils exerçaient déjà, 25 % d'entre eux en direction de Paris. 250 ont été affectés à titre définitif dans leur académie. Moins de 4 % d'entre eux étaient parisiens.

Détachements et mises en disponibilité

La situation des agents entraîne aussi des différences entre mobilité au sens des mouvements et mobilité observée. En effet, un enseignant peut être affecté dans une académie puis prendre une disponibilité ou partir en détachement. Il n'enseigne alors pas dans l'académie où il est affecté. À la rentrée 2013, plus de 400 néo-titulaires sont en disponibilité ou en détachement. Plus de la moitié avaient été affectés dans les académies de Créteil et de Versailles. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- « La mobilité géographique des enseignants du second degré public », *Note d'information*, n° 13.18, MEN-DEPP, juillet 2013.
- « L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2012 », *Note d'information*, n° 13.21, MEN-DEPP, septembre 2013.
- *Bilan Social 2012-2013, Partie I – Ministère de l'éducation nationale*, MEN-DEPP, décembre 2013.
- *Repères et références statistiques 2013*, MEN-DEPP, septembre 2013.
- « Les difficultés de recrutement d'enseignants dans certaines disciplines », rapport n° 2013-071 de l'IGEN et de l'IGAENR, juillet 2013.